



Code de vie

1. Introduction

L'école Horizon-Soleil véhicule comme valeurs prioritaires *le respect, la bienveillance, l'engagement, la persévérance, le dépassement de soi et le plaisir d'apprendre*. Le code de vie mis en place reflète ces valeurs et permet d'encadrer nos jeunes afin de les faire cheminer dans un environnement harmonieux et sécuritaire.

2. Règles de vie de l'école

Valeurs du projet éducatif	Règles de vie Quoi faire :	Pourquoi le faire :
<u>Respect</u> Agir avec respect	1. Je m'exprime poliment en gestes et en paroles. On m'encourage à m'adresser aux adultes en utilisant « monsieur » ou « madame ».	Pour vivre dans un climat et un environnement où je me sens bien et en sécurité
	2. Je respecte les consignes de l'adulte.	
	3. Je circule calmement à l'école et j'évite la bousculade .	
	4. Je garde en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition.	
<u>Bienveillance</u> Interagir	5. Je joue de façon sécuritaire.	Pour agir avec les autres de façon harmonieuse
	6. Je choisis des solutions non violentes pour régler mes conflits.	
<u>Engagement et persévérance</u>	7. J'arrive à l'école à l'heure et je suis au bon endroit au bon moment.	Pour donner le meilleur de moi-même et vivre des réussites
	8. J'ai une tenue vestimentaire adéquate selon la saison et les activités prévues.	
	9. J'ai le matériel scolaire nécessaire en tout temps.	
	10. Je fais le travail demandé par les adultes.	

3. Interdiction

Toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Il est strictement interdit d'avoir en sa possession toute substance ou objet qui peuvent être dangereux (ex. couteau, canif, contenant de verre,...).

Il est strictement interdit d'apporter des jouets de la maison ainsi que du matériel électronique à l'école (ex. cellulaire, iPad, iPhone, iPod, jeux électroniques, appareils photos, ...) à moins qu'un adulte de l'école le permette de façon exceptionnelle.

4. Mesures en cas de non respect des règles

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Exemples d'interventions :

- Avertissement verbal;
- Retour avec l'enfant sur la situation problématique ou le comportement souhaité;
- Communication aux parents (appel téléphonique, message écrit);
- Mise en place de moyens de support : ex. feuille de route; support de la part de la technicienne en éducation spécialisée;
- Rencontre avec la direction;
- Retenues ou suspensions possibles selon la situation;

Lors d'une infraction au code de vie, les parents sont informés par un message à l'agenda ou par l'envoi d'un messenger de manquement ou par un appel téléphonique. Une situation plus grave, les parents sont conviés à une rencontre avec la direction.

Engagement de l'élève et de ses parents

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et m'engage à le respecter.

Signature de l'enfant : _____ Signature du parent : _____

Précisions au code de vie

Horaire de l'école

- **J'arrive à l'heure à l'école et je me rends immédiatement dans la cour.**
 - **À pied**
 - À la fin des classes, je me rends immédiatement chez moi ou chez ma gardienne.
 - Pour me rendre au trottoir, je contourne l'espace réservé aux autobus en passant sur le pavé uni.
 - Je respecte les brigadiers.
 - **En autobus**
 - Je marche calmement pour me rendre à l'autobus.
 - Je monte immédiatement dans l'autobus.
 - Je respecte les consignes du conducteur.
 - Je dois prendre l'autobus qui m'est assigné.
 -
- **Je présente une autorisation écrite d'un membre du personnel au secrétariat si je dois téléphoner.**
- **Pour circuler dans l'école, je dois avoir l'autorisation écrite d'un adulte.**



Retards et absences

- **Si je suis en retard :**
 - Je demande à mes parents de téléphoner au secrétariat de l'école ou d'écrire un billet à mon enseignant.
 - Avant d'aller en classe, je signale toujours mon arrivée au secrétariat.
 - Je me dirige vers ma classe avec un billet de retard.
- **Si je dois partir de l'école :** Je donne un billet écrit et signé de mes parents à mon enseignant et je les attends au secrétariat.
- **Si je ne viens pas à l'école :**
 - Je demande à mes parents d'aviser le secrétariat de l'école le plus tôt possible. De plus, le répondeur est en fonction en tout temps pour laisser un message.
 - Si je suis inscrit au service de garde, mes parents doivent aviser la responsable. (Un répondeur est en fonction en tout temps).
- **Si je vais dîner exceptionnellement à l'extérieur :** je dois avoir une autorisation écrite de mes parents. Sans cette dernière je devrai demeurer à l'école.



Sécurité à l'école

▪ Visiteurs

Pour circuler dans l'école, les visiteurs et les bénévoles doivent s'inscrire au secrétariat. Durant les heures de classe, l'usage de la cour est réservé exclusivement aux élèves de l'école. Mes parents doivent me laisser à la clôture de l'école et ne peuvent circuler dans la cour durant les heures de classe.

▪ Stationnement

Le stationnement est réservé au personnel de l'école. En tout temps, pour la sécurité de tous, les piétons doivent contourner cette aire de stationnement.

▪ Débarcadère

Les parents descendent les enfants des voitures au bord de la rue. Le débarcadère est réservé exclusivement aux autobus entre 7 h 30 et 16 h 30. Il est interdit de s'arrêter ou de stationner sur le pavé uni qui sert de trottoir aux élèves devant l'école.

Tenue vestimentaire

- Mon nom est inscrit sur mes vêtements.
- J'ai une tenue convenable (vêtements non transparents, sans affichage violent, ni décolleté, jupes et shorts de longueur acceptables, sandales de plage interdites, coiffure adéquate).
- Je porte foulard, casquette ou chapeau à l'extérieur de l'école seulement.
- En hiver, je laisse mes bottes au vestiaire pour circuler en souliers dans l'école. **Pour les autres saisons, j'ai une 2e paire de souliers.**
- En tout temps, je m'assure que mes souliers soient bien attachés.

Au gymnase :

- Je porte des vêtements de rechange à partir de la 2^e année : un chandail, un pantalon ou un bermuda et des souliers de course propres attachés avec des lacets ou du velcro. Ces vêtements sont obligatoires pour des raisons d'hygiène et de confort. **Il est interdit de porter des bijoux ou des « piercing » pour une question de sécurité.**

Droit de fouille

L'école est propriétaire du casier et par conséquent se réserve le droit de l'ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.

Règles d'utilisation des technologies de l'information

Voir le document de la CSSMI

Transport

Voir le document de la CSSMI



Complément d'information

▪ Alimentation

- J'apporte des aliments bons pour ma santé. Sont exclus : la gomme à mâcher, la tablette de chocolat, les croustilles, les boissons gazeuses, les bonbons, les arachides et les noix.